

reclamations. C'est la même abondance d'expression, la même légèreté. L'écrivain a du talent et de la facilité. Pourquoi ne s'exerce-t-il pas dans un genre qui lui soit propre, au lieu de s'embarasser dans des discussions dont les sujets lui sont étrangers? La littérature n'offre-t-elle pas un champ assez vaste à son imagination? Ses écarts seraient sans conséquence. Il n'en est pas ainsi de la politique et du gouvernement, dont la science tient à tout ce que l'homme a de cher dans la société, et qui, si l'on donne une fausse direction à ses idées, conduiraient, dans la pratique, aux plus funestes résultats. Quand on veut traiter les questions importantes qui se rapportent à ces objets, il faut au moins avoir des connaissances positives, et ne raisonner que sur des principes exacts; ce qui ne se trouve point dans ce que nous avons vu de l'*Esquisse de la Constitution Britannique*.

L'auteur, au lieu de s'attacher d'abord au sujet qu'il nous annonce, débute par nous parler de tout autre chose que de l'Angleterre et de sa constitution. Il commence par dissserter sur la constitution d'un pays qui n'en avait pas, et il fait l'éloge de cette constitution. Il nous dit, en même temps, que ce pays était assujéti à un gouvernement qui, suivant lui, n'était *absolu* qu'en apparence, parce qu'il était restreint dans de *certaines bornes* qu'il laisse chercher au lecteur. On peut supposer que par ces bornes, il entend *certaines lois*. Mais il n'indique aucune institution, dans ce gouvernement, pour servir de contre-poids à l'exercice de l'autorité, pour la contenir dans des bornes connues et réglées par les lois elles-mêmes. Mais la Loi Salique et les principes de l'hérédité de la souveraineté suivant l'ordre de primogéniture ont été suivis et observés; en voilà assez, suivant lui, pour former une constitution, et faire naître chez lui le sentiment de la plus profonde admiration!

D'un autre côté, notre écrivain, après avoir indiqué rapidement quelques faits de l'Histoire d'Angleterre, ne voit pas, nous dit-il, la moindre apparence d'une base constitutionnelle dans la Grande Charte. C'est au moins un étrange aveu dans un homme qui prétend nous donner une *Esquisse de la Constitution Britannique*.— Nous reviendrons sur ce sujet, quand il nous aura réellement ébauché son esquisse de cette constitution, dont les traits ne sont pas encore assez marqués, pour qu'on puisse se permettre de s'y arrêter da is ce moment.

Avant de revenir à ses idées sur la constitution, un mot qui pourtant suivant lui, *n'est pas encore bien défini, et ne peut présenter en général qu'une idée vague et indéterminée*, il est juste de remarquer que pour nous faire connaître apparemment le moyen d'y entendre quelque chose, et pour terme de comparaison, il nous dit que *tout le monde, en ouvrant une montre, peut facilement se mettre au fait du mécanisme de son organisation*. Nous aurions cru exactement tout le contraire, et que comme il le dit lui-même, en chan-